



Ville de TARBES



Ville de LOURDES
www.lourdes.fr

Monsieur Xavier CHASTEL
Directeur Général
ARS Midi-Pyrénées
10 chemin du Raisin
31050 TOULOUSE Cedex 09

Tarbes, le 27 Mars 2012

Objet : Communiqué de presse

Monsieur le Directeur Général,


A la suite de votre visite dans les Centres Hospitaliers de Lourdes et de Tarbes, vous avez fait paraître un communiqué de presse sur le contenu duquel nous venons vous faire part de notre vive désapprobation.


Nous avons validé à l'époque le principe de reconstruction de l'Hôpital de Bigorre sur le site de l'Ormeau-Pyrénées afin de constituer un pôle public-privé permettant de pérenniser l'offre de soins dans les Hautes-Pyrénées. Nous avons en même temps approuvé le principe de constitution d'un Groupe Hospitalier Tarbes-Lourdes permettant de réorganiser les activités et d'assurer le retour à l'équilibre budgétaire des établissements.

Le communiqué de presse du 22 mars de l'ARS fait état d'une répartition des autorisations de maternité, d'urgences, de cardiologie et de cancérologie entre la Clinique et l'Hôpital Public. Nous venons protester contre cette orientation sur laquelle nous n'avons pas été officiellement consultés. Nous désapprouvons d'autre part cette répartition des autorisations ainsi que le cadre d'exercice prévu pour ces autorisations. Nous considérons que cette répartition est en défaveur de nos établissements et qu'elle risque de compromettre leur retour à l'équilibre budgétaire.

Nous vous demandons donc de reconsidérer ces orientations qui mettent en danger l'hospitalisation publique de Tarbes et de Lourdes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de notre considération distinguée.


Gérard TREMEGE
Maire de Tarbes
Président du conseil de Surveillance
du CH de Tarbes


Jean-Pierre ARTIGANAVE
Maire de Lourdes
Président du Conseil de Surveillance
du CH de Lourdes